

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe ; CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents 74

Procurations 08

Votants 82

Absents 03

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 juin 2026

Secrétaire de séance Guillaume LOUIS

DEL2026-06-193

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CONSULTATIVE ET PARITAIRE DE L'ÉNERGIE - SDE22

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) entre les Syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie Électrique (AODE) et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat ;

Considérant que, définie à l'article 198 de la loi TECV, cette commission a pour objectif de :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données ;

Considérant que le Syndicat d'énergie des Côtes d'Armor détient cette compétence d'AODE sur tout le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser le dialogue à l'échelle départementale autour de la Transition Énergétique et les échanges avec les instances territoriales incontournables ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération doit figurer parmi les membres de cette Commission Consultative Paritaire ;

Considérant que pour représenter Guingamp-Paimpol Agglomération au sein de cette commission, il y a lieu de nommer **un(e) représentant(e) qui siègera au sein de cette Commission Consultative Paritaire** ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ce représentant ;
- Désigne en qualité de représentant pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la transition énergétique : PRIGENT Christian
- Précise que les représentants ainsi désignés sont chargés de participer aux réunions, d'y porter la position de l'agglomération et de rendre compte régulièrement de leurs travaux à l'organe délibérant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS